

Pêches et forêts

réserves. Troisièmement, il y a la question du Parlement et de ses comités.

On a beaucoup parlé de la réforme parlementaire. Nous avons ici une possibilité—et je suis parmi ceux qui se préoccupent de la réforme parlementaire depuis quelques années. Nous sommes saisis d'une recommandation unanime d'un comité de la Chambre des communes. Nous avons beaucoup parlé d'accroître les pouvoirs des comités de la Chambre et d'accorder au Parlement plus d'autorité à l'égard des sociétés d'État et de la vie de notre pays en général. Nous avons ici la possibilité d'innover. Nous pouvons le faire en laissant la motion du député de Skeena (M. Fulton) être mise aux voix pour que le Parlement puisse dire au Canadien National, société d'État responsable devant les Canadiens par notre entremise, qu'il ne doit pas donner suite à ce projet sous sa forme actuelle.

Nous ne sommes plus à l'époque de Sitting Bull. Tous les événements qui se sont produits au XIXe siècle et en d'autre temps, et que nous disons abhorrer, sont maintenant chose du passé. Nous n'allons pas répéter à jamais ces erreurs en nous basant sur les faibles arguments économiques avancés par le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) au nom du premier bureaucrate venu.

Allons-nous profiter de l'occasion? Allons-nous saisir l'occasion qui s'offre à nous d'être un Parlement et de respecter la décision unanime d'un comité? Ou allons-nous tout gâcher? C'est ce qui est en jeu ici cet après-midi. Nous reste-t-il un tant soit peu de respect de nous-mêmes en tant que députés, en tant que Chambre des communes? Avons-nous du respect pour la décision unanime et la recommandation d'un comité permanent de la Chambre, le comité permanent des pêches et des forêts, qui a jugé qu'on devait dire au CN de ne pas mettre à exécution ses plans actuels? Si nous avons un tant soit peu de respect pour nous-mêmes et pour le Parlement et pour toutes les belles paroles que nous avons entendues si souvent, particulièrement de la part des députés qui siègent maintenant sur les banquettes ministérielles, au sujet de la réforme parlementaire, nous permettons que cette motion soit soumise à un vote par oui ou non. Nous devons dire oui à l'unanimité, laisser la Chambre des communes et ses comités parler et laisser les sociétés de la Couronne et autres rendre des comptes.

Des voix: Bravo!

M. Belsher: Monsieur le Président, même si je souscris en partie aux observations du député, je dois par contre m'opposer à d'autres, à cause de certaines des mesures que nous prenons. Le député a appris cet après-midi que le ministre des Transports et d'autres ministres rencontrent les autochtones qui doutent que ce projet doive avoir lieu. Le CN ne peut aller de l'avant tant que le ministre des Transports n'a pas signé le décret du conseil le lui permettant.

Le député demande de soumettre cette motion à un vote cet après-midi. Si personne ne désire intervenir à ce sujet, alors nous passerons à un vote. Quoi qu'il en soit, je crois que tous

les faits devraient être exposés. On ne peut d'une part prétendre qu'on va consulter et, d'autre part, ne pas consulter.

Le nouveau gouvernement, qui est entré en fonction le 4 septembre, essaie de faire comprendre aux Canadiens qu'il mène des consultations. Pour leur part, les gens disent que nous attendons trop avant de prendre des mesures. Il est bien évident que nous commettrons des erreurs, mais nous le ferons avec les meilleures intentions du monde après avoir obtenu le plus de renseignements possible. Nous ne disons pas que le CN a suffisamment consulté les intéressés qu'il a fait assez dans ce sens. C'est pourquoi le comité s'occupe des autochtones. Voulez-vous que le comité travaille, oui ou non?

Nous savons que les résultats se font sentir après seulement deux ans à cause des caractéristiques du frai du saumon rose. C'est un problème très important qui n'a pas des répercussions seulement dans ma circonscription ou dans celle dont nous parlons. Les autochtones se préoccupent eux aussi de l'avenir de ce secteur, et c'est pourquoi nous continuerons à nous assurer que toutes les données du problème sont connues de tout le monde.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le député ne se rend-il pas compte que c'est justement la raison d'être des comités de la Chambre des communes? Ils sont là pour écouter les témoins afin de connaître tous les aspects d'une question. C'est pourquoi le comité a écouté le point de vue du CN, des pêcheurs et des autochtones. Par conséquent, un comité de la Chambre des communes a établi les faits. Ce n'est pas comme si nous parlions de quelque chose annoncé dans le journal. C'est après avoir écouté tous les témoignages qu'un comité permanent de la Chambre des communes a présenté la recommandation unanime que nous étudions. Le député a donc tort de prétendre que nous n'avons pas toutes les données en main, à moins qu'il ne veuille remettre en question le jugement du comité, car c'est en réalité ce qu'il fait en parlant de la sorte.

Vu qu'il est question de la possibilité de causer des dommages irréparables à une rivière et à l'habitat du saumon, de même qu'à des cimetières autochtones, le député ne pense-t-il pas également, monsieur le Président, qu'une période de deux ans est vraiment insignifiante dans le long processus historique en cause? S'il faut deux ans pour régler correctement une question comme celle-ci, je n'y vois pas d'inconvénient et je ne suis certainement pas le seul. Une période de deux ans n'est pas grand-chose quand on parle de dommages irréversibles. Il ne faudrait pas l'oublier.

M. Belsher: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de deux ans seulement. Le député parle comme si cela venait d'arriver. Nous savons que dans les années 1970 nous avons perdu des contrats pour l'exportation de grain et autre chose du genre. Nous devons penser au gagne-pain des habitants des Prairies, que nous représentons également. Je m'intéresse beaucoup, moi aussi, aux autochtones. Il y en a beaucoup dans ma circonscription et cette affaire me préoccupe beaucoup.

M. Blaikie: On met des travailleurs à pied dans ma circonscription parce qu'il y a un matériel roulant excédentaire.